

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

TENUE LE LUNDI 15 MAI 2023, À L'ÉCOLE À 19 H

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Madame Nadia BergeronParentMadame Cindy DallaireParentMadame Joanne ElkinEnseignanteMadame France JolinParent

Monsieur Stéphane Labbé Animateur à la vie étudiante

Madame Daphné Letendre Enseignante

Madame Suzie Longtin Technicienne en éducation spécialisée

Madame Pauline Martin Paquet Directrice
Madame Lyne Massicotte Parent
Madame Éliane Montembeault Enseignante
Mathilde Pinsonneault Élève

Madame Josée Proulx-Chouinard Enseignante
Monsieur Yury Fesko Parent

### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mélisa Cheriet Élève Madame Esther Angèle Youbi Parent

### INVITÉ:

Madame Marie-Josée Brion Gestionnaire d'établissement

### 1. MOT DE BIENVENUE.

Après avoir constaté que les membres présents forment un quorum, madame Bergeron déclare la séance officiellement ouverte, à 19 h 02.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

(CÉ-22-23-1205)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lyne Massicotte

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.



### ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Procès-verbal:
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 27 mars 2023;
  - 3.2. Suivi au procès-verbal du 27 mars 2023;
- 4. Parole du public;
- 5. Budget 2023-2024 (documentation sur place);
  - a) Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement 2023-2024;
  - b) Adoption du budget du conseil d'établissement 2023-2024;
- 6. Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (documentation sur place);
- 7. Approbation des listes de fournitures scolaires pour 2023-2024 (document 2124);
- 8. Approbation des frais chargés aux parents en 2023-2024 (document 2125);
- 9. Approbation du code de vie et du système d'encadrement 2023-2024 (document 2126);
- 10. Adoption du projet éducatif 2023-2027 (document 2127);
- 11. Présentation des projets d'activités, de sorties et de financement (document 2128);
- 12. Tenue vestimentaire;
- 13. Parole aux élèves;
- 14. Parole au personnel;
- 15. Parole au représentant au comité de parents;
- 16. Mot de la direction;
- 17. Mot de la présidente;
- 18. Correspondance;
- 19. Varia;

19.1.	
19.2.	
19.3.	

20. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** 

### 3. PROCÈS-VERBAL:

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2023.

(CÉ-22-23-1206)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Elkin

**QUE** les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 tel que présenté par la direction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** 



### 3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2023.

Aucun suivi.

### 4. PAROLE DU PUBLIC.

Un parent d'un élève de 3e secondaire présent à la rencontre souhaite aborder une situation concernant la suppléance longue durée, particulièrement dans le cours d'éducation physique. Le parent est bien conscient de la pénurie de personnel, mais se questionne à l'effet qu'un remplaçant en éducation physique se voit refuser les installations (gymnase ou terrain extérieur) ce qui occasionne que les élèves se retrouvent à effectuer des travaux à la cafétéria. Lorsque la situation se prolonge, des élèves peuvent être des mois sans avoir de cours.

La direction répond que la pénurie fait vraiment en sorte qu'il est difficile de trouver des remplaçants qualifiés. Elle mentionne que les remplaçants occasionnels, sans formation en éducation physique, peuvent superviser des jeux de ballons au gymnase, donc l'accès aux installations est permis. En revanche, dans le cas des cours d'éducation physique, on laisse le choix au remplaçant soit de superviser en gymnase ou de superviser des travaux, car il est important que le remplaçant se sente à l'aise de gérer une situation où l'élève est plus susceptible de se blesser.

### 5. BUDGET 2023-2024 (DOCUMENTATION SUR PLACE).

A. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2023-2024.

(CÉ-22-23-1207)

Madame Brion présente la répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement pour la prochaine année scolaire.

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

### IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzie Longtin

**QUE** les membres du conseil d'établissement adoptent le budget 2023-2024 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 1 271 300 \$ et annexée à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** 

## B. ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024. (CÉ-22-23-1208)

Madame Brion présente le budget alloué au conseil d'établissement pour la prochaine année scolaire.

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Site web: <a href="mailto:lpp@cssdgs.gouv.qc.ca">lpp@cssdgs.gouv.qc.ca</a>



### IL EST PROPOSÉ PAR madame Lyne Massicotte

**QUE** les membres du conseil d'établissement adoptent le budget 2023-2024 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de 400 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# 6. ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DES COÛTS DES DOCUMENTS DANS LESQUELS L'ÉLÈVE ÉCRIT, DESSINE OU DÉCOUPE (DOCUMENTATION SUR PLACE). (CÉ-22-23-1209)

Madame Martin Paquet présente les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

### IL EST PROPOSÉ PAR madame France Jolin

**QUE** les membres du conseil d'établissement approuvent les principes d'encadrement 2023-2024 tel que présenté par la direction.

### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 7. APPROBATION DES LISTES DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR 2023-2024 (DOCUMENT 2124). (CÉ-22-23-1210)

Madame Martin Paquet présente les différentes listes de fournitures scolaires pour chacun des niveaux pour la prochaine année.

Les membres du CÉ proposent l'ajout d'une gourde pour l'eau sur chacune des listes de fournitures scolaires et d'un maximum de 400 feuilles lignées.

### IL EST PROPOSÉ PAR madame Daphné Letendre

**QUE** les membres du conseil d'établissement approuvent les listes de fournitures scolaires 2023-2024 tels que présentés par la direction.

### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 8. APPROBATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR 2023-2024 (DOCUMENT 2125). (CÉ-22-23-1211)

Madame Brion présente les différentes listes de frais chargés aux parents pour chacun des niveaux pour la prochaine année. La direction rappelle que les cahiers d'activités (ISBN) devront être achetés par les parents en librairie.

### IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Fesko

**QUE** les membres du conseil d'établissement approuvent les frais chargés aux parents pour 2023-2024 tels que présentés par la direction.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Site web: <a href="mailto:lpp@cssdgs.gouv.qc.ca">lpp@cssdgs.gouv.qc.ca</a>



### 9. APPROBATION DU CODE DE VIE ET DU SYSTÈME D'ENCADREMENT 2023-2024 (DOCUMENT 2126). (CÉ-22-23-1212)

La direction informe les membres que le nouveau code de vie est le résultat du travail du comité code de vie de l'école. Pour entreprendre la révision, le comité de travail s'est basé sur une consultation auprès des membres du personnel, une invitation aux élèves de l'école à participer à une rencontre du comité ainsi que de la réalité vécue sur le terrain. Les membres du comité ont consulté le CPE ainsi que les services complémentaires et ces derniers étaient favorables à l'adoption du nouveau code de vie.

Après une discussion entre les membres du CÉ il est proposé de faire l'ajout de :

2.1 : Je respecte les règles de classe de mon enseignant.

### IL EST PROPOSÉ PAR madame Cindy Dallaire

**QUE** les membres du conseil d'établissement approuvent le code de vie et le système d'encadrement 2023-2024 tel que présenté par la direction avec l'ajout du point 2.1.

### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 10. ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2027 (DOCUMENT 2127). (CÉ-22-23-1213)

Madame Martin Paquet présente le projet éducatif 2023-2027. Le projet éducatif a également été présenté en assemblée générale aux membres du personnel de l'école.

### IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Elkin

**QUE** les membres du conseil d'établissement adoptent le projet éducatif 2023-2027 tel que présenté par la direction.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11. PRÉSENTATION DES PROJETS D'ACTIVITÉS, DE SORTIES ET DE FINANCEMENT (DOCUMENT 2128). (CÉ-22-23-1214)

Madame Martin Paquet présente les différents projets d'activités et de financement proposés par les membres du personnel et approuvés par les directions de secteur.

La direction informe que le voyage prévu en Europe de l'Est en avril 2024 est annulé en raison du nombre d'inscriptions.

### IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Labbé

**QUE** les membres du conseil d'établissement approuvent les projets d'activités et de financement tels que présentés par la direction.

### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### 12. TENUE VESTIMENTAIRE.

Les membres du conseil d'établissement sont d'avis que le port d'un uniforme ne stigmatise pas les élèves. L'élève est contre puisqu'il s'agit à son avis d'une façon pour les jeunes de s'exprimer et que selon elle c'est la même chose pour la plupart des élèves.

Site web: <a href="mailto:lpp@cssdgs.gouv.qc.ca">lpp@cssdgs.gouv.qc.ca</a>

### ф

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 15 MAI 2023

Lors de la récente tenue du CPE, les membres du personnel enseignant étaient d'avis qu'il serait important de sonder les membres du personnel à ce sujet.

La présidente du CÉ, madame Bergeron, s'occupera de rédiger une mise en contexte pour sonder les parents de l'école. Ce sondage sera transmis par courriel aux parents, par l'école.

### 13. PAROLE AUX ÉLÈVES.

Mathilde Pinsonneault informe que les élèves ne se sont pas réunis depuis la dernière rencontre du CÉ.

#### 14. PAROLE AU PERSONNEL.

Aucun sujet.

### 15. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Fesko nous indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'établissement. Il nous parle de la soirée des bénévoles qui a eu lieu le 19 avril 2023. Cette soirée était une belle réussite! La prochaine rencontre aura lieu le 31 mai 2023 et sera consacrée à l'élection du Conseil exécutif.

#### 16. MOT DE LA DIRECTION.

Madame Martin Paquet informe les membres des principaux dossiers en cours :

- ✓ Planification de l'année scolaire 2023-2024 :
  - Le plan d'effectifs du personnel de soutien et les tâches enseignantes;
  - L'organisation scolaire.

### 17. MOT DE LA PRÉSIDENTE.

Madame Bergeron revient sur la soirée des bénévoles. Elle a accompagné madame LaBrecque directrice adjointe avec la bénévole de l'année, madame Orsini.

### 18. CORRESPONDANCE.

✓ Deux demandes d'approbation par courriel aux membres du CÉ pour des projets d'activités de fin d'année.

#### 19. VARIA.

Aucun.

### 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Fesko propose la levée de l'assemblée à 21 h 04.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pauline Martin Paquet Directrice

Nadia Bergeron Présidente

Site web: |pp.cssdgs.gouv.qc.ca | Courriel: |pp@cssdgs.gouv.qc.ca